



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 91 CD 7

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football **Du 26 octobre 2021**

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, CHERY-FLOCH Christine, FONTAINE Catherine, MM. AMARAL Dominique, BARRET Claude, CHANUDET Philippe, MOREL Stéphane, SABATIER Patrick, TRINQUETTE Jean Louis

Excusés : Mme ROBERT Aurélie, MM. EL IDRISSE Karim, PERLIN Guillaume (éducateur sportif), PLEUX Cédric, RENAUL Thierry, SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique)

Invités : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

Début de séance à : 19h15

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Gérard POPILLE, Président du District de Saône et Loire, pour le décès de sa sœur.

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille et au club du Mt St Sulpice, pour le décès de Romaric FINOT, dirigeant depuis 1995.

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Mohamed MERTAH, ancien arbitre, pour le décès de son épouse.

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à :

- Gilbert CUNÉAZ, président du club de l'US Varennes
- Karim EL IDRISSE, membre du Comité de Direction

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 13 CD 3 du 26 aout du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 16 CD 4 réunion téléphonique du 1^{er} septembre du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 25 CD 5 réunion téléphonique du 7 septembre du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

- Adoption du PV 38 CD 6 réunion téléphonique du 15 septembre du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication des conseillers techniques

Les techniciens, Etienne TOMAS et Bruno BILOTTE, font un retour sur le projet PEFA et les actions qui en découlent (réunion Ligue, projet de création de SSS collège futsal...). Le Comité de Direction valide une communication sur ce projet à l'ensemble des clubs lors de l'AG du 10 novembre prochain.

3. Communication du Président

En préambule, le Président et le Comité de Direction adressent leurs sincères félicitations :

- aux clubs de St Denis les Sens (« petit poucet ») et Paron FC pour leur parcours jusqu'au 5ème tour de la Coupe de France.
- A l'entente AJA-Stade pour l'obtention du label fédéral or pour l'École de football féminine.
- Au club Auxerre Sports Citoyen pour l'obtention du label fédéral bronze pour l'École de football féminine.
- A l'UF Tonnerrois, second club du District labélisé « Club lieu de Vie ».

a) Informations relatives ressources humaines

Le Président informe le Comité de Direction :

- de l'engagement de deux services civiques pour 8 mois et sous agrément fédéral, auprès de la commission technique à compter du 2 novembre 2021. Les tuteurs désignés sont Messieurs Etienne THOMAS et Bruno BILLOTTE.
- des entretiens annuels avec les secrétaires ce 26 octobre.
- de la démission de Mademoiselle Audrey JANVIER à compter du 16 octobre

Sur proposition des membres du bureau, le Comité de Direction valide l'embauche en CDI, temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022 de Mme Floriane FRANCKUEMBERGUE.

b) Activité clubs

La secrétaire générale donne à l'ensemble du Comité de Direction les informations relatives aux clubs :

- Mail du club de Perrigny demandant la mise en inactivité totale.
- Affiliations des clubs de l'US Villeneuvienne de Football et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Yonne.
- Proposition de radiation du club d'Etas la Sauvin (531720)

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces propositions et demande au secrétariat de transmettre ces informations aux services de la Ligue.

c) Licenciés 2021/2022

Il y a 9423 licenciés à ce jour. Il y a une progression de 5,2% par rapport à la saison dernière, date à date... Cette progression est à pondérer par rapport à la même date en 2019, avant la pandémie : + 0,6%

	Par rapport au 26/10/2020	Par rapport au 26/10/2019 (avant pandémie...)
Seniors M	- 1,6 %	- 3,3 %
Seniors F	- 19,0 %	- 19,7 %
Ados M	+ 5,3 %	- 0,3 %
Ados F	+ 1,5 %	- 12,8 %
Foot Animation M	+ 19,6 %	+ 2,8 %
Foot Animation F	+ 40,5 %	+ 5,5 %
Futsal	- 19,0 %	+ 59,0 %
Loisirs	+ 12,3 %	+ 152,4 %
Dirigeants / Dirigeantes	+ 0,4 %	- 2,6 %
Arbitres	- 14,3 %	- 23,0 %
Techniciens	+ 3,6 %	+ 3,0 %

- Forte progression des licenciés Foot Animation
- Une progression intéressante des licenciés loisirs
- Importante diminution des licenciées Féminines et arbitres

d) Assemblée générale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté

Le Conseil d'Administration de la Ligue a décidé à titre exceptionnel et dérogatoire, uniquement pour l'Assemblée Générale de la LBFCF du 6 novembre 2021, que les Districts n'ayant pas organisé leur Assemblée Générale selon les dispositions réglementaires, pourront désigner leurs délégués élus au cours de la saison 2020/2021 pour représenter les Clubs de District le 6 novembre prochain.

Rappel : la délégation icaunaise pratiquera le covoiturage depuis le parking du siège du District pour se rendre à cette Assemblée Générale qui se tiendra le 6 novembre prochain à Dijon.

e) Assemblée Générale du District (10/11/2021)

L'Assemblée Générale d'hiver du District de l'Yonne de Football se tiendra le mercredi 10 novembre en la salle communale de Chéu.

Le Président informe le Comité de Direction du déroulement et des missions de chacun.

Le Comité de Direction précise que le Pass' Sanitaire sera obligatoire. Florence BRUNET et Christine CHERY-FLOCH contrôleront les Pass' à l'entrée de la salle.

Le Comité de Direction arrête l'ordre du jour suivant :

19h30 – 20h00 :

Accueil et vérification des pouvoirs (3 bureaux de vote) qui seront tenus par : Catherine BOLLÉA et Catherine FONTAINE / Philippe CHANUDET et Patrick SABATIER / Floriane FRANQUEMBERGUE et Jean-Louis TRINQUESSE.

A partir de 20h00

- Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale (F.BRUNET)
- Accueil et allocution du Maire de CHÉU (M. HARIOT)
- Accueil et allocution du Président du FC CHÉU (O. BERGERY)
- Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2020 (F.BRUNET)
- Présentation et adoption du rapport d'activités 2020/2021 par Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football
- Rapport financier : Compte rendu financier au 30 juin 2021 (D.AMARAL)
- Rapport du cabinet ETC, expert-comptable, pour l'exercice 2020/2021
- Rapport du cabinet AUCAP, commissaire aux comptes, pour l'exercice 2020/2021

- Adoption du bilan et compte d'exploitation arrêtés au 30 juin 2021 et affectation du résultat (D.AMARAL)
- Présentation et adoption du Budget Prévisionnel 2021/2022 (D.AMARAL)
- Modifications des Statuts (Assemblée Extraordinaire) (P.SABATIER)
- Présentation du projet PEFA (E.THOMAS)
- Allocutions et interventions des personnalités invitées (CDOS / LBFC / LFA / FFF / Conseil Départemental / État...)
- Mot de clôture du Président

La convocation sera envoyée aux clubs à l'issue du présent Comité de Direction, avec l'ensemble des éléments relatifs à cette Assemblée Générale.

f) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé

RAPPEL des décisions prises lors du Comité de Direction du 8 juillet dernier : pour la saison 2021/2022, les frais pédagogiques de l'IR2F sont de 80 € par module éducateurs et dirigeants aussi, le Président expose les formations.

Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités suivantes :

- Être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football ;
- Encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB ;
- Se former auprès de l'IR2F de notre Ligue ;
- Les certifications et Formations Professionnelles Continues ne sont pas concernées ;
- Éducateurs (**inscrits sur Footclubs**) ayant suivi une formation modulaire : le District reversera 40 € par module (maximum 2) ;
- Dirigeants (**inscrits sur Footclubs**) ayant suivi une formation modulaire : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club ;
- Jeunes Arbitres (nés en 2004 et après) ayant réussi la FIA : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club.

4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel : En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Considérant que le club EVEIL SENONAIIS n'a pas régularisé sa situation vis-à-vis du District de l'Yonne de Football,

Prenant connaissance de la créance du club EVEIL SENONAIIS auprès de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté,

En application de l'article 231 des RG FFF, Article - Club suspendu –

Un club suspendu [...] Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération.

Confirme, à l'unanimité, la suspension du club EVEIL SENONAIIS et l'exclusion de tous les championnats et challenges organisés par le District de l'Yonne de Football pour toutes les équipes du club sur la saison 2021/2022.

b) Présentation des comptes 2020/2021

Présentation des éléments financiers relatifs à la saison 2020-2021.

Au vu des éléments présentés, il résulte que le compte de résultat pour l'exercice 2020-2021 est bénéficiaire de 27 592,18 €. Ce résultat intègre les mesures d'aide instaurées dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A l'issue de la présentation, les membres du Comité de Direction échangent sur les comptes 2020-2021.

A l'issue, le Comité de Direction arrête à l'unanimité les comptes pour la saison 2020-2021 (Dominique AMARAL, en tant que Trésorier, ne prenant pas part au vote)

c) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget 2021/2022.

A noter que le Budget Prévisionnel a été arrêté à l'unanimité lors du Comité de Direction du 26 août 2021, budget équilibré à hauteur de 374 000 €.

Ce budget sera soumis au vote de l'Assemblée Générale le 10 novembre 2021.

d) Suivi des subventions ANS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Le Président rapporte le succès de la politique incitative sur l'enregistrement estival des licences. Il informe le Comité de Direction d'une nouvelle subvention.

e) Correspondances des clubs

- FC Gatinais / PV 19 Sp 3 : le Comité de Direction prend la décision de sursoir à l'amende de 160 € sous réserve de l'engagement d'une équipe en D4 « Challenge ».
- Champignelles / PV 23 CT 3 : le Comité de Direction confirme les sanctions prononcées par la commission technique.
- Andryes / PV 27 Sp 5 : le Comité de Direction décide d'annuler l'amende et demande au service en charge de la comptabilité de créditer le compte d'Andryes de 160 €.
- FC Sens / PV 42 Sp 9 : le Comité de Direction confirme les sanctions prononcées par la commission sportive.
- Sens Franco-Portugais / PV 44 CT 7 : le Comité de Direction décide d'annuler l'amende et demande au service en charge de la comptabilité de créditer le compte de Sens Franco-Portugais de 55 €.
- Varennes / PV 44 CT 7 : le Comité de Direction décide d'annuler l'amende et demande au service en charge de la comptabilité de créditer le compte de Varennes de 55 €.

f) Sociétaire Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Sur proposition du Président, le Comité de Direction accepte à l'unanimité que le District devienne sociétaire du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et détienne des parts sociales qui seront déposées sur un compte Titres au nom de l'Association, à hauteur de 2 500 €.

5. Rapport des commissions

a) Commission Statuts Règlements et Obligations des clubs

Le président de la CSROC présente les modifications sur les règlements à voter par les clubs lors de l'Assemblée Générale du 10 novembre prochain.

Concernant le projet de modification des Statuts, et plus particulièrement l'article 12.5.1, le Comité de Direction se positionne à l'unanimité pour l'option A.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces propositions de modifications de textes.

b) Commission Sportive

Le Comité de Direction, valide à l'unanimité le principe de la caisse de péréquation pour les championnats de D1F et D4 Élite.

Proposition de dotations pour les équipes D4 CHALLENGE :

- ✓ 1^{er} : Équipements complets + bon d'achat AUXERRE SPORTS de 300 €
- ✓ 2^{ème} : jeu de maillots + bon d'achat AUXERRE SPORTS de 200 €
- ✓ 3^{ème} : jeu de maillots

Sur proposition de la commission sportive, le Comité de Direction arrête la date limite des inscriptions en D4 « Challenge » au lundi 8 novembre à midi.

c) Commission Départementale d'Arbitrage

Sur proposition de la CDA, et conformément aux conclusions de celle-ci stipulées dans le PV de sa réunion restreinte du 6 octobre dernier, le Comité de Direction radie M. Abdelaaziz GHARRASSI des effectifs de la catégorie « Arbitre stagiaire » et du contingent des officiels désignables.

Le Président propose que règlement intérieur de la CDA soit examiné lors du prochain Comité de Direction.

Point d'information sur la FIA qui a débuté ce samedi 16 octobre.

Le Président souhaite rencontrer les membres de la commission de promotion de l'arbitrage en présence du président de la CDA afin de leur proposer un plan d'action qui sera à présenter et valider lors du prochain Comité de Direction.

d) Commission Valorisation du bénévolat

La secrétaire générale en ce début de saison fait un point d'étape.

e) Commission de formation et accompagnement des clubs

La Présidente de la commission fait un retour sur les premières réunions de secteurs (dernière réunion le 8 novembre prochain).

Elle présente également un retour sur la formation FMI qui a eu lieu samedi 16 octobre. Suite à cette réunion et à la demande de certains clubs, elle propose, en relation avec la CDA, une formation sur les règles et lois du jeu, l'arbitrage et le rôle des délégués pour les bénévoles exerçant ces missions lors des rencontres. Cette proposition est validée à l'unanimité par le Comité de Direction. Une convocation sera envoyée prochainement aux clubs.

f) Commission technique

Le Président demande que soit proposé pour le prochain Comité de Direction un plan d'action concernant nos licenciées féminines, suite aux échanges en visio-conférence avec la Ligue. Catherine BOLLÉA et Aurélie ROBERT sont en charge de ce dossier.

Concernant le département Futsal, les dates de début de championnat et coupe nationale futsal ainsi que les coupes de l'Yonne U13 à seniors + féminines ont été définies.

Le 4 novembre prochain, réunion des équipes qui participent au championnat futsal District au gymnase Mésones à Auxerre avec la présence des arbitres.

6. Questions et informations diverses

Fermeture du District de l'Yonne de Football le 12 novembre prochain
Fermeture du District du 22 décembre au soir jusqu'au 04 janvier matin.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Mardi 14 décembre 2021 à 19 heures

Séance levée à : 23h15

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des RG. »



« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »